



UN ENTRETIEN AVEC...

William Nahum

**Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des
Experts Comptables**

"La grande profession comptable"

La Profession Comptable : Le dernier congrès de l'Ordre qui avait pour thème l'accompagnement par les experts comptables des entreprises et notamment de l'aide à la création d'entreprise a été l'occasion de re – déterrer la hache de guerre avec les avocats.

W. Nahum : La question était d'importance puisque notre mission d'accompagnement des créateurs lors des premières étapes de la mise en forme de leur projet était menacée, les avocats considérant que la première étape d'un créateur consiste à choisir la forme juridique de sa société et à faire ses statuts ; partant de là, le positionnement des experts comptables auprès des créateurs était remis en cause.

Or il est évident que la première préoccupation d'un futur chef d'entreprise est d'ordre économique et financier ; il s'agit en premier lieu de savoir si son projet est viable avant de lui donner sa forme juridique.

Suite au débat qui a eu lieu, nous avons obtenu satisfaction et que ce droit soit explicitement reconnu dans notre ordonnance puisque l'article 2 sera complété par un alinéa 5 ainsi rédigé "**L'expert comptable peut aussi accompagner la création d'entreprise sous tous ses aspects comptables ou à finalité économique et financière "**

LPC : Au delà, de ces missions liées à la création d'entreprise, n'y a-t-il pas dans cet article 22 un frein au développement de certaines missions : notamment les missions de paie qui sont proposées aux entreprises indépendamment de la mission comptable ou des missions de conseil tels que des missions d'évaluation ou d'organisation qui ne sont pas toujours liées à une mission comptable.

W. Nahum : En premier lieu, il est très rare que nous assurions des missions de paie indépendamment des missions comptables.

Mais en tout état de cause, il faut rappeler que l'article 2 dans son alinéa 3 reconnaît aux experts comptables la faculté de conduire toute mission qui s'appuie sur l'utilisation de techniques comptables ; or que ce soit en termes d'organisation, d'évaluation, de mise en place d'un système social, nous sommes toujours amenés à la base à mettre en place des systèmes d'organisation comptable : procédure, plan de comptes, écritures comptables...

Ce qui pose encore une fois problème avec les avocats, c'est qu'ils considèrent que l'acte juridique est prioritaire.

LPC : Au delà de cette actualité immédiate, lors de notre dernier rendez vous, vous étiez en préparation du séminaire de réflexion stratégique avec vos nouveaux élus. Quelles sont les principales orientations qui en ont découlé ?

W Nahum : Le Conseil Supérieur a entériné l'idée qu'il faut que la profession s'attache à construire le grand rassemblement de toute la grande famille de la Profession Comptable autour de la comptabilité, de la finance, de la gestion, de l'audit financier et des divers autres missions fiscales sociales ...

Le principe est que l'Ordre comprendra deux listes : la liste actuelle de ceux qui s'inscrivent dans le cadre des articles 2 et 22 de l'ordonnance et une deuxième liste – que l'on pourrait appeler "les membres associés" ou "membres correspondants" – qui ne bénéficient pas des prérogatives prévues par la loi mais qui peuvent participer à nos travaux ; aux congrès, aux groupes de travail du conseil supérieur, aux échanges d'expériences...

Je suis convaincu qu'il y a là une source d'enrichissement réciproque.

Ils pourront moyennant une contribution modeste bénéficier de nos services – documentation, revues, congrès, participation à l'Académie et en retour nous apporter leur compétence et leur connaissance de l'intérieur de l'entreprise, de l'université ou de l'administration.

Cette profession élargie nous permettra d'être plus présent au sein de la vie économique à l'instar des britanniques par exemple.

LPC : Cela peut concerner quel type de professionnel ?

W Nahum : il s'agit de tous les professionnels qui travaillent dans les disciplines que je viens d'énumérer soit en entreprises, voire dans les administrations, en France ou à l'étranger ...

LPC : Cela peut représenter combien de personnes ?

W. Nahum : A un horizon de 10 ans, cela peut représenter environ 20 000 à 50 000 personnes qui seraient sur cette liste d'associés.

Ce serait moins que les 300 000 Britanniques mais ce serait pas mal.

LPC : Vous avez parlé de l'Académie ?

W.Nahum : Le projet de l'Académie est de créer une émanation de l'Ordre qui reprendrait les travaux de l'Observatoire de la qualité comptable en y adjoignant des services documentaires, une Fondation des sciences et études comptables ;

LPC : Quelle serait sa contribution ?

W. Nahum : Elle pourrait produire les épreuves des examens comptables, la rédaction d'articles....

L'objectif de l'Académie serait d'être très ouverte, d'être un lieu d'échanges, de débats.

Il est évident que sur tous les sujets qui intéressent à l'heure actuelle la vie des entreprises, la Profession Comptable peut apporter son éclairage, que ce soit sur la nouvelle gouvernance des entreprises, le contrôle interne, les normes IFRS.... Il serait préférable que nous soyons présents pendant les débats préparatoires et non pas devant le fait accompli.

LPC : Quelques sujets récurrents : les centres de gestion

W. Nahum : le dossier est en attente pour être inscrit dans les textes ; les centres de gestion habilités rejoindront l'Ordre avec notamment comme contre partie la vérification de leurs méthodes de travail dans des conditions similaires à notre contrôle de qualité et moyennant une cotisation

LPC : Et l'Europe ?

W.Nahum : Nous avons tenu un séminaire le 11 décembre au Parlement européen.

Nous souhaitons tempérer le vent libéral qui souffle actuellement en Europe en rappelant les règles à respecter dans l'intérêt du public et du " consommateur " et les contraintes qualitatives qu'il faut continuer d'imposer aux opérateurs

LPC : Et les normes IFRS ?

W. Nahum : Nous souhaitons rendre accessibles les normes IFRS au plus grand nombre ; nous avons dans un premier temps souhaité " démocratiser " la formation en déclinant le programme initial de 150 heures dans un programme plus léger de 40 heures.

Par ailleurs, nous conduisons une analyse approfondie de l'impact des IFRS pour les entreprises à partir d'un panel d'entreprises sélectionnés dans les secteurs d'activité représentatifs et qui, servant de " cobayes " au passage aux normes IFRS vont nous permettre d'appréhender plus concrètement les incidences pratiques.

Ces enseignements seront formalisés pour servir de guides opératoires aux confrères lorsqu'ils devront accompagner leurs entreprises dans cette mutation.

LPC : la formation ?

W. Nahum : nous avons en projet la création d'un diplôme en concertation avec l'INTEC, de niveau Bac + 3.

A l'instar de l'ancien DECS qui était reconnu tant par la profession que par les entreprises.

LPC : la LSF fixe l'obligation du rapport sur le contrôle interne aux dirigeants de SA. Quelle est la contribution de l'OEC ?

W. Nahum : Nous organisons le 11 février une conférence avec notamment des représentants des organisations patronales sur ce thème.

Nous nous interrogeons en premier lieu sur le périmètre : pourquoi toutes les SA ? lorsque l'on connaît la structure des petites SA, on sait qu'il est illusoire de parler de contrôle interne.

Pourquoi seulement les SA ? et pourquoi certaines associations, certaines SARL... ? nous sommes également préoccupées par le timing et souhaitons proposer un plan à 3 ans.

Enfin concernant le contenu, il nous semble nécessaire que le rapport conduise à décrire les procédures mais également à indiquer ce qui ne va pas dans l'organisation interne et notamment pointer sur les défaillances graves car cela répond à l'attente de transparence qui est celle du public.

Enfin je voudrais dire un mot de notre contribution à la politique en faveur de l'emploi en rappelant que nous accompagnerons la démarche " Tous pour l'emploi " qui invite les confrères à aller sur le terrain, dans les entreprises pour analyser tous les freins et les mutations nécessaires pour favoriser l'embauche.